

Kestenholz le 16 octobre 2023

Règlement (UE) 833/2014 étendu par (UE) 2022/2474 concernant les sanctions contre la Russie

Avec la modification susmentionnée du règlement sur les mesures restrictives en raison des actions de la Russie envers l'Ukraine du 16 décembre 2022, l'importation et l'achat de produits sidérurgiques sont interdits.

Étant donné que nos clients nous demandent récemment de plus en plus de confirmer nos actions conformément à la réglementation, nous pouvons affirmer ce qui suit :

Produits sidérurgiques

Le règlement interdit l'importation et l'achat de produits sidérurgiques. Nous ne vendons pas de produits en fer ou en acier (et donc pas de produits russes).

Aluminium

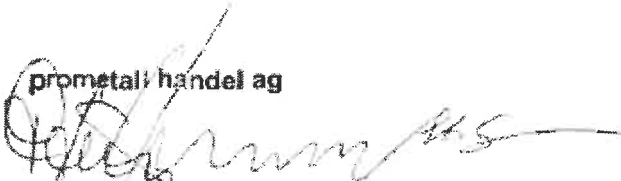
L'aluminium n'est pas (encore) inclus dans le paquet de sanctions de l'UE. La Russie possède une grande et forte industrie de l'aluminium, couvrant 15 % des besoins mondiaux. Néanmoins, nous nous engageons à ne pas acheter de produits semi-finis en aluminium de Russie.

Métaux non-ferreux

Les alliages de cuivre ne sont pas sanctionnés, le demi-produit métallique non ferreux (laiton, cuivre, bronze, maillechort) provient en outre exclusivement de partenaires de l'UE et d'Asie.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

prometall handel ag



P. Vifian

U. Ramseier

S. Gsellmann